N° 2835 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 13 Mars 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, 69, rue des Fabricants (près la place du Trichon) — TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 75 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LES CONTES du Jeudi

PIERRE FAGOUET

Pierre Fagouet, fermier des Haies, n'était pas un de ces malins à qui d'autres malins parlent avec des sous-entendus.

Il entendait nettement ce qu'on lui disait et il y répondait nettement.

Ce n'était pas une brillante intelligence, mais chez lui, le cœur avait du volume et de la surface, ce qui compensait largement ce qui pouvait manquer au développement de sa cervelle.

Sa formule — car on l'avait formulé comme une analyse chimique — tenait en ceci : « Bon comme le bon pain, droit comme un I, fort comme un bœuf ».

Et il était effectivement tout cela.

On l'aimait beaucoup dans le pays et on lui pardonnait d'être relativement riche, parce qu'il n'hésitait jamais, le cas échéant, à rendre service à un pauvre diable dans l'embarras.

Quand une charrette s'embourbait, Pierre lâchait son attelage pour donner un coup d'épaule au chariot compromis, et son coup d'épaule valait un cric.

On ne lui connaissait pas d'ennemis, chose rare au village, où les querelles d'intérêt aveuglient parfois les hommes jusqu'à leur faire perdre la notion exacte des choses justes et le sens du raisonnement.

Depuis 30 ans — il en avait 45 — il habitait le village de Saint-Cadot, un coin perdu du Morbihan, situé sur une de ces rivières qui, contrairement aux rivières de tous les pays, prennent leur source dans l'Océan.

Ces cours d'eau sont en réalité des bras de mer s'avançant sur une longueur de plusieurs lieues dans l'intérieur des terres, et Saint-Cadot sorte d'îlot perdu où la vieille langue celtique se parle encore, est devenu une commune où la civilisation française ne se révèle que par l'intrusion de l'administration.

Pierre Fagouet ne a Lorient, était venu s'installer là en sortant d'accomplir sa période de service maritime.

Il avait négligé de se marier, ne trouvant probablement pas dans l'île, la femme de ses rêves, si toutefois il avait jamais rêvé à quelque chose.

Une nuit de septembre, alors que le vent de l'Océan soufflait en rafales et faisait vibrer les doubles vitres des maisons, la cloche de l'église sonna à toute volée.

Un incendie venait de se déclarer dans une maison située à l'extrémité-Est de l'île.

En un instant, tout le village fut sur pied.

La population qui, à Saint-Cadot, se compose exclusivement de marins, connaît mieux l'eau que le feu et c'est sans doute pourquoi il y a tant de pêcheurs et si peu de pompiers.

La pompe communale, remisée dans une bicoque construite à l'entrée du village, n'avait pas fonctionnée depuis 15 ans, aussi eut-on toutes les peines du monde à l'arracher aux plantes grimpantes qui enlaçaient les essieux des roues.

Quand on dut la mettre en marche, on s'aperçut que le tuyau, aux garnitures métalliques oxydées, était complètement et irrémédiablement obstrué.

Ma pompe ne pouvant plus pomper, on eut recours à la seule bonne volonté des hommes et sur la côte de Bretagne, cette marchandise là est de monnaie courante.

Pierre Fagouet se rendit, comme les autres, sur le lieu du sinistre et voici ce qu'il vit :

Un maison de la vieille Catherine Bambait comme une allumette et sous les rafales du vent soufflant de large, les flammes montaient vers le ciel, éclairant le village tout entier d'un reflet rouge.

Par instant, du brasier jaillissaient des gerbes de feu, qui s'épanouissaient subitement et faisaient autour de la maison, ruisseler une pluie d'étincelles. On eut cru assister au feu d'artifice d'une fête de grande ville.

Sur le bord du chemin, à trente mètres de l'habitation, les femmes du village regardaient de tous leurs yeux et des exclamations s'échappaient de leurs lèvres.

— Mon Dieu! gémissait l'une, cette pauvre Catherine que va-t-elle devenir! Elle n'avait pour tout bien au monde que sa fille, sa maison et sa vache. Voilà la maison perdue et la vache brûlée.

— C'est la misère pour ceux qui restent, maudite une vieille femme.

Le fermier des Haies qui regardait comme les autres ce tableau terrifiant, demanda, s'adressant à la foule :

— Les femmes où sont-elles ?

— Sauvées toutes les deux, répondit un pêcheur. Elles sont là, sur le haut de la butte. Elles regardent brûler leur bien sans pouvoir rien y faire.

— Et la vache ? interrogea Pierre Fagouet.

— La vache est au fond de la cour. Les flammes commencent à lécher les murs de l'étable ; elle n'en a plus longtemps avant d'être carbonisée, la pauvre bête.

— Et c'est elle qui les faisait vivre, ajouta quelqu'un, car la mère Catherine vendait le beurre et le lait provenant de sa bête. Maintenant, tout est fini.

Pierre se gratta le front un moment, et brusquement il demanda :

— Vous croyez que la vache est encore vivante?

— Pour l'instant oui, mais c'est comme si elle était morte. Personne bien sûr, n'ira maintenant la chercher.

— C'est à voir, répondit le fermier des Haies.

Et sans prendre conseil, la tête en avant, les poings à la hauteur du visage, Fagouet fonça comme un taureau à travers la masse en flammes.

Un cri jaillit de cent poitrines et quelqu'un s'écria :

— Il est fou... Il n'y a plus personne dans la maison.

— Il y a la vache de la pauvre mère Catherine, répondit une femme en s'essuyant les yeux.

— Comment!... dit un douanier, c'est pour une vache que Fagouet se jette dans le feu, mais c'est de la démence.

— La vache ne voudra jamais sortir, dit quelqu'un, La maison est entourée par les flammes, personne ne pourrait faire traverser le brasier à la bête.

A ce moment, une exclamation retentit.

Pierre Fagouet, émergeant des flammes, apparut sur le seuil, portant sur son dos l'énorme quadrupède, les deux mains du vigoureux fermier enserrant comme des étaux les pattes de devant de la bête, passées sur chacune de ses épaules.

Il fit dix pas en avant, jeta d'un coup de reins la vache par terre et dit :

— La pauvre vieille Catherine n'a plus de maison, mais il lui restera toujours sa vache.

A ce tour de force prodigieux, la foule applaudit et Fagouet s'approchant de Catherine et de sa fillette, leur dit dans son rude langage de paysan honnête et bon :

— Puisque vous n'avez plus de maison, vous avez la mienne. Je vous recueille toutes les deux. Il faut s'aider entre paysans.

Et il ajouta :

— Ça n'est pas à Saint-Cadot qu'on verra jamais quelqu'un manquer de pain, tant que Pierre Fagouet aura de bras.

Pendant que les femmes remerciaient pleurant, quelqu'un dit au fermier :

— Ça n'empêche pas que tu es imprudent mon vieux Pierre, de te jeter ainsi au milieu des flammes pour aller sauver une vache.

Fagouet répondit :

— Cette vache là nourrissait deux créatures humaines depuis trois ans. J'ai pensé que cette brave bête méritait bien qu'on fasse un effort pour elle. Les animaux, vois-tu, François, comptent sur le fermier, ça vaut souvent mieux que les gens, aussi, il est utile que de temps en temps, les gens leur prouvent qu'ils valent quelque chose.

* * *

Et cette histoire n'est pas un conte.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

La Politique Cléricale

La *Dépêche* poursuit sa campagne en faveur d'une alliance des cléricaux avec les républicains du « centre gauche », en vue des prochaines élections municipales.

Il faut rendre cette justice à notre confrère que ses tactiques peuvent varier, mais que lorsqu'il en a adopté une, il met à l'appliquer une ténacité et une habileté peu communes.

La décision qu'il vient de prendre semble avoir été précédée d'hésitations et peut-être d'oppositions soulevées dans son propre parti.

Les cléricaux se rendent compte de leur impuissance, livrés à leurs propres forces.

Ils ne peuvent obtenir quelques succès qu'à la faveur des divisions républicaines, en suscitant, par de savantes manœuvres, les suspicions ou les animosités même des socialistes contre les républicains, des opportunistes contre les radicaux, des modérés contre les avancés.

Jusqu'ici, c'était auprès des socialistes qu'ils s'étaient livrés à ce petit travail d'excitations tendancieuses et de suggestions perfides.

Et, à diverses reprises, ils ont obtenu à ce jeu malin, les résultats qu'ils recherchaient.

Aujourd'hui, après de nombreuses tergiversations, ils se décident à changer leurs batteries. Ils portent leur action sur un autre terrain. Et ils s'attaquent aux républicains du centre-gauche, qui deviennent l'objet de toutes leurs séductions et de leurs insidieuses tentatives.

Avec quel art, avec quelle feinte sincérité ils s'adressent à ces modérés pour essayer de les attirer à eux!

Comme leurs sollicitations se font humbles, doucereuses, patelines. Les bons apôtres veulent bien oublier le passé, ni plus se souvenir que c'est surtout contre les modérés qu'ils ont mené depuis vingt ans leurs campagnes les plus méchantes et les plus cruelles.

Ils se font même adresser, avec beaucoup d'à-propos, des lettres de prétendus républicains modérés qui entreraient dans leurs vues et seraient disposés à l'alliance cléricale qu'on leur propose.

Les cléricaux ne sont pas pour rien élèves des jésuites. Ils ont de nombreux tours dans leur sac.

Le curieux est que les autres journaux qui semblaient avoir leur mot à dire dans ce débat, se renferment dans un impénétrable silence.

Les enfants terribles de la *Croix du Nord* ne bougent pas. Sans doute leur aura-t-on recommandé de se taire, pour ne pas compromettre les choses par leur intempérance habituelle.

La dogmatique *Vraie France*, qui eut la pudeur de ne point patronner la candidature collectiviste de M. Lafargue, reste sur la réserve.

L'*Echo du Nord* ne se sort pas d'une quelques lignes accidentelles nous laissent-elles deviner que le journal de la Grand'Place est d'accord avec la *Dépêche*, et que toute la politique de celle-ci, concertée à l'avance, n'a pour but que de préparer et de faire accepter par les lecteurs de l'*Echo*, l'alliance déjà conclue en principe.

Aucun de ces journaux, pas plus que le *Journal de Roubaix*, n'a daigné nous faire connaître s'il partageait l'opinion de la *Dépêche* : que le danger socialiste n'existe pas, où qu'il ne pourrait exister qu'à une époque si lointaine et de façon si douteuse qu'il n'est pas nécessaire d'en parler.

Attendons-nous, toutefois, à voir toutes ces batteries cachées se démasquer, à mesure que nous approcherons de la période électorale.

Un beau matin, paraît-il, on nous servira, à Lille, une liste cléricale bariolée de quelques noms de prétendus républicains modérés. Et l'on cherchera à persuader au public que cette mixture a une saveur républicaine !

A la vérité, la combinaison est pénible à élaborer. Les véritables républicains modérés ne se soucient pas d'aller ne compromettre dans cette aventure. Ils savent à quoi s'en tenir sur la loyauté cléricale, et ne se font pas d'illusions sur le sort qui les attend le jour où, ayant déserté les rangs du parti républicain, ils seront à la merci des cléricaux.

Ils comprennent que dans le marché qu'on leur offre, il y aura finalement des dupeurs et des dupés. Et les cléricaux sont rarement parmi les dupés.

Aussi, serions-nous bien étonnés si la nouvelle tactique cléricale n'était pas destinée à un complet échec.

Nous n'en verons pas moins le devoir de la dénoncer à tous les républicains sincères, sans acception de nuances, de façon que ceux qui pourraient être séduits par le langage hypocrite des adversaires de notre parti se rendent bien compte du caractère, des conséquences et des lendemains de l'alliance à laquelle on les convie.

Georges ROBERT.

L'AUGMENTATION de la Dette communale

Pendant que l'attention se porte exclusivement sur les questions politiques : querelles et scandales et sur la grosse question de l'impôt sur le revenu, personne ne s'inquiète d'un danger qui grandit sans bruit au cœur même du pays : ce danger, c'est la dette communale, qu'un économiste distingué, M. Georges Michel, déclare aussi menaçante que la dette publique. Les engagements des communes n'ont fait que s'accroître dans ces derniers temps et sont devenus très considérables.

Leur dette totale, non compris Paris, atteint 1400 millions et cela résulte, non seulement du développement des emprunts mais principalement de l'extension de la durée normale des opérations et des conversions d'emprunts.

En effet, plus un emprunt est de longue durée, plus il est onéreux, car la dette reste de longues années sans diminuer sensiblement. Autrefois, fait observer M. Georges Michel, on empruntait pour 15 ou 20 ans ; maintenant c'est de 30 à 50 ans. De plus, il y a les conversions par lesquelles les communes diminuent il est vrai, les intérêts qu'elles ont à payer ; mais doivent faire des excédents à gager de nouveaux emprunts. Si bien que les contribuables n'ont pas à payer d'autres impôts souvent, mais voient leur dette grossir démesurément. Le danger est donc surtout pour l'avenir. Il n'y a plus à cet état de choses qu'un remède et nous croyons qu'il doit être recommandé aux commissions d'intérêt local qui, dans les Chambres, examinent les projets d'emprunts. Ce remède c'est l'économie strictes pour les communes obérées.

La plupart d'entr'elles se trouvent dans la période où l'amortissement de leur dette est encore faible et où les remboursements de capital sont peu considérables, car l'annuité est plus forte dans les dernières années de l'emprunt que dans les premières ; alors il faut que l'on s'impose le devoir de ne plus emprunter à moins, vraiment, une nécessité urgente et impérieuse. Plus de palais d'école, alors que les maisons d'école suffisent, plus de maisons monumentales dans d'humbles communes. A ce prix, mais à ce prix seulement, on conjurera une détresse qui se produira fatalement.

Il faut donc réformer ces mœurs par trop empruntomanes et nous le répétons, c'est le devoir du Parlement qui jusqu'ici a montré trop d'insouciance pour les questions d'intérêt local. Désormais il devra les étudier de très près, surtout lorsque les contribuables seront appelés tôt ou tard à desserrer les cordons de leur bourse.

T. H.

Une révolte à Madagascar

Marseille, 11 mars. — Les journaux de Madagascar arrivés aujourd'hui racontent qu'une tentative d'insurrection qui s'était produite à l'ouest de Tananarive a été réprimée par le commandant Ganeval.

A la suite de cette insurrection les insurgés furent conduits à Tananarive et l'un d'eux fut condamné à mort et fusillé. De nombreux Malgaches assistaient à cette exécution qui a produit un effet salutaire.

Une section de sauveteurs médaillés est arrivée aussitôt avec les bateaux et a sauvé les locataires de la maison qui menaçait ruine.

Un semblable sauvetage a été opéré à Vitrolleris au Brottan-Rouge pour les locataires de la maison Martin.

Deux autres chefs insurgés ont été condamnés à mort mais leur exécution n'avait pas encore eu lieu au moment du départ du courrier.

Echos et Nouvelles

Un indigène du Nouveau-Monde vient de faire encore une découverte nouvelle. Il a construit un appareil qui supprime les rides de la face.

* * *

Un oculiste de Stuttgart a, ces jours derniers, mis un œil de verre à un tigre du jardin zoologique de cette ville, atteint d'hydropisie ophtalmique.

* * *

Le premier diplôme de docteur délivré par l'Allemagne à une femme vient d'être octroyé par l'Université de Tubingen à Mlle Marie de Linden, qui a soutenu une thèse sur la structure des coquilages de la mer.

* * *

Il neigeait il y a quelques jours à Chicago et dans le Nord-Ouest des Etats-Unis, mais il neigeait noir, phénomène extraordinaire qui s'était déjà produit en janvier 1895 dans les mêmes contrées.

* * *

Dans certains cantons de la Suisse, les riches aussi bien que les pauvres sont enterrés aux frais des contribuables.

* * *

Le duc d'York, fils du prince de Galles et capitaine de vaisseau dans la marine anglaise, vient d'être nommé amiral sans passer par les grades intermédiaires.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Nouvelles parlementaires

Nos informateurs parlementaires nous téléphonent à la date du 11 mars :

A la Chambre

L'armée coloniale

La commission de l'armée a examiné aujourd'hui le projet de loi sur l'armée coloniale. Elle a repoussé tout d'abord une motion présidentielle du général Tong, demandant que le ministre de la guerre fît connaître le chiffre des existants et des nécessaires dans les colonies les documents figurant dans le projet.

Sur le projet lui-même, la commission a décidé en principe que les troupes coloniales formeront le 20e corps, qui coopérera le cas échéant, à la défense de la métropole.

Elle a ensuite adopté l'article 2 qui fixe le principe de l'autonomie.

Sur l'article 3, une longue discussion s'est engagée entre MM. Etienne, Sauzet et Le Hérissé, à propos de la séparation des pouvoirs civils et militaires dans les colonies.

Enfin, en ce qui concerne la répartition des deux armées métropolitaine et coloniale, la commission a décidé provisoirement que les lieutenants pourraient passer de l'armée métropolitaine dans l'armée coloniale, où ils subiront un stage de trois ans.

Une longue discussion s'engage entre MM. Reille et Le Hérissé sur le point d'avoir si cette mutation serait de droit ou si les lieutenants devraient être jugés aptes par leurs chefs de corps.

La commission a décidé par 7 voix contre 6 que l'aptitude ne sera pas requise pour obtenir l'entrée dans l'armée coloniale ; mais, sur la proposition de M. Mercier, elle a été en amendement disant qu'il faudra être proposé à l'inspection générale.

Commission du travail

La Commission du travail a tenu une longue séance sous la présidence de M. Bovier-Lapierre.

Elle a examiné d'abord la proposition de M. Coutant qui demande que les ouvriers qui quittent l'atelier pour faire une période de service militaire de 13 ou de 28 jours, soient obligatoirement repris par leurs patrons à la fin de cette période d'exercice.

La commission a décidé que cette proposition devait être jointe à celle de MM. Prudhommeau, Viviani et Goblet sur le contrat de louage qui serait discutée ultérieurement.

Elle s'est ensuite occupée de la loi ayant pour but de réprimer les atteintes portées aux droits des syndicats professionnels.

M. Bovier-Lapierre a résumé l'esprit des diverses propositions qui ont été présentées à ce sujet.

Il a rappelé que c'est lui qui est l'auteur de la proposition initiale.

Cette dernière en a été présentée l'y a dix ans et a été adoptée en principe à diverses reprises par la Chambre et le conseil d'Etat a toujours échoué devant le Sénat.

M. Bovier-Lapierre, par de nombreux exemples indique la nécessité de compléter la loi de 1884, pour que la liberté syndicale devienne une réalité.

La discussion s'est engagée.

Après avoir entendu MM. Charles Ferry, Dejeante, Groussier, la commission est ajournée à mercredi prochain pour continuer l'examen de ce projet de loi.

Au Sénat

Les manifestations antisémitiques

Les groupes républicains du Sénat se sont réunis aujourd'hui pour discuter l'motion présentée par leurs bureaux sur l'opportunité d'une interpellation au gouvernement pitant sur les manifestations antisémitiques qui se sont produites au cours du dernier voyage présidentiel.

A l'union républicaine, MM. Alcée Dusolier et Joseph Fabre se sont prononcés pur l'interpellation.

M. Gadaud l'a vivement combattu et finalement ce groupe par 21 voix contre et 3 abstention a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'interpeller.

Le débat n'a pas été moins vifsh gauche républicaine.

Appuyé par MM. Cordelet et Buley, M. Trarieux a soutenu énergiquement qu'il était de la dignité du Sénat de ne pas laisser passer sans protestation des manifestations anti-constitutionnelles.

Mais MM. Milliard, Delobeau, Fge, Fallières ont fait remarquer entre autres considérations, que déjà le Sénat avait reçu satisfaction par les explications fournies à la tribune par M. Mesureur.

Et la gauche républicaine, estimant qu'il n'y avait pour le moment aucun intérêt politique à interpeller, s'est prononcée à son tour à une imposante majorité contre le principe de l'interpellation.

* * *

A 5 heures, les bureaux des groupes (centre gauche, gauche et union républicaine) se réunissaient de nouveau. Mais après une longue délibération, sur laquelle ils gardaient soigneusement le secret, ils décidaient de ne prendre aucune résolution avant le vote de la Chambre sur la question de l'impôt global progressif. Le Sénat ne désarme pas. Il temporise.

Le Congrès des Agriculteurs

Paris, 11 mars. — Le congrès a adopté aujourd'hui à l'unanimité le vœu suivant proposé par les agriculteurs du Nord.

1. La Société des agriculteurs de France émet le vœu que les sucres d'origine extra-européenne soient frappés de la surtaxe de 7 francs comme le sont les sucres d'origine européenne, mesure qui a été prise en faveur des pays et de leurs raffineries.

2. La société émet le vœu que les sucres des colonies françaises ne soient pas soumis à venir dans la métropole pour bénéficier du dégrèvement de fabrication.

3. La société émet le vœu que les taxes légales pour emballages soient revisées.

Résultat des élections

L'ordre du jour appelant ensuite la proclamation du scrutin ouvert le 4 mars et fermé le 9 pour le renouvellement du bureau de la Société des agriculteurs de France, ont été clos :

Président, M. le marquis de Vogüé, membre de l'Institut, vice-président de la Société, par 4705 voix en remplacement du marquis de Dampierre, décédé.

Vice-Présidents : M. Josseau, ancien député, 4816 voix ; comte de Lagay, 4800 ; Edouard de Monicault, 4767 ; le Trésor de la Bacque, 4763 ; marquis de Barbentane, 4686 ; Paul Teissonnière, 4411.

Secrétaire-général : M. Charles Alves, 2445.

Secrétaires : MM. Paul Marchemin, marquis de la Jonquière, Paul Senart.

Trésorier : M. de Villemorin par 2782 voix, contre 1949 au baron Alphonse de Rothschild, trésorier sortant.

La dernière réunion du Congrès par suite des fêtes de la Mi-Carême, est remise à vendredi 2 h. 1/2.

Arrivée de la reine d'Angleterre A NICE

Nice, 11 mars. — Le train spécial amenant la reine d'Angleterre est arrivé à Nice à quatre heures. Une foule considérable s'était portée aux abords de la gare, sur la route de Gimiez pour voir passer la voiture.

Selon le désir exprimé par la reine, les honneurs militaires ont été des plus simples. Un seul détachement de troupes servait à maintenir l'ordre et les agents de police suffisaient à maintenir le passage libre dans les rues.

Une salle d'attente de la gare avait été disposée en salon de réception et décorée de trophées et de palme.

Mais, pour satisfaire aux vœux de la reine, les fleurs abondaient et le drapeau conquet ne lui a été présenté à l'arrivée. Tout c'est passé de la façon la plus discrète et même le discours de bienvenue prononcé par le maire avait été supprimé.

A la gare se trouvaient la princesse Béatrix, le prince Louis de Battenberg, le duc de Leuchtenberg, le prince héréditaire et la grande duchesse d'Oldenbourg, le préfet des Alpes-Maritimes, le gouverneur militaire de Nice, le général commandant la division, le maire, le vice-consul d'Angleterre, etc. Aussitôt l'arrêt du train, le prince Louis est entré dans le wagon de la reine et s'est entretenu quelques minutes avec elle.

La reine saluant par son domestique lui adressant des compliments, descend alors ; elle paraît en très bonne santé.

Le prince Louis lui présente les autorités, puis elle monte dans son landau avec la princesse Béatrix et les princes Victor et Christian de Stewig.

La troupe présente les armes.

La voiture se met en marche, les volets fermés au grand désappointement des curieux, qui néanmoins saluent respectueusement sur tout le parcours.

Un détachement de cavaliers, d'artillerie et de gendarmes formaient l'escorte.

Les personnes de l'entourage de la reine suivaient dans d'autres voitures. Comme d'habitude la curiosité du public se portait sur les domestiques blondins.

A l'hôtel Gimiez la reine occupe comme précédemment le premier étage du bâtiment de gauche.

La plus grande partie du mobilier est apportée de Windsor.

Le maire de Nice et plusieurs particuliers avaient envoyé de superbes corbeilles de fleurs. Depuis l'arrêt du train, aucun de ces bouquets n'est en construction devant les fenêtres de la reine et attient maintenant quatre étages.

Les uns magnifiques, dont jusqu'à la reine sur la vallée et sur la mer, est complètement fermée et la reine n'aperçoit plus qu'une construction non terminée et sur laquelle les maçons lancent pendant tout le jour une épouvantable poussière.

Toutefois on a pu obtenir de l'entrepreneur que le travail ne commence pas le matin avant le lever de la reine.

Les espions de Nancy

Nancy, 11 mars. — Des bruits graves circulent à Nancy au sujet d'une affaire d'espionnage qui se serait produite à Pont-Saint-Vincent. On parle de documents relatifs au fort qui auraient été vendus. M. Gerber, commissaire spécial de surveillance, s'est rendu dès le matin à Pont-Saint-Vincent.

D'après la rumeur publique, certains soupçons se seraient portés sur un individu descendu depuis une huitaine de jours à l'*Hôtel de la Moselle*. Cet individu est âgé de 35 ans.

Les soupçons d'après les premiers bruits, ne paraissent pas très fondés. On nous assure en effet, que sans avoir été arrêté, il serait revenu à Nancy avec M. Baffrey, commissaire spécial à Pont-Saint-Vincent, et qu'il lui aurait exprimé son intention de partir pour Bâle. On dit qu'un agent de la sûreté de Paris serait en ce moment à Pont-Saint-Vincent.

D'autre part, le maire d'Haraucour a fait conduire dimanche à la gendarmerie de Dombasle un jeune homme d'une quinzaine d'années, nommé Paolotto, sujet autrichien, au moment où il prenait des croquis de la contrée.

Depuis deux ans qu'il est en France, où il vend des chromolithographies, Paolotto a déjà résuni à envoyer dans son pays plus de 3.000 fr. Ces importantes économies ne sont-elles pas une preuve qu'il devait se livrer à un autre métier plus lucratif? Paolotto a été interrogé lundi et mardi par le procureur de la République de Nancy.

Nancy, 11 mars. — De nouvelles arrestations viennent d'avoir lieu. Ce sont celles d'un fabricant nommé Looch, d'un allemand, domestique chez M. Looch et d'une femme Lanny.

LES RESTES D'UN HÉROS

Alger, 11 mars. — Cet après-midi a eu lieu à Bouzaréah, près d'Alger, la cérémonie de l'inhumation des restes du regretté de 27e de ligne, trouvé dans les fouilles d'un fort en construction, un des héros tombés dans l'un des combats qui précédèrent la prise d'Alger.

Le conseil municipal avait voté pour l'inhumation des restes de ce héros une concession perpétuelle.

De nombreux officiers et sous-officiers, appartenant à tous les corps de troupes de la garnison d'Alger, assistaient à cette cérémonie.

M. Duserre, archevêque d'Alger, qui officiait a prononcé un discours patriotique.

Les honneurs militaires ont été rendus par un piquet de zouaves en armes.

Au cimetière, le général du génie Noël a pris la parole au nom de l'armée et du général en chef du 19e corps, pour remercier l'archevêque et la commune de Bouzaréah de l'hommage rendu à la dépouille de ce soldat.

M. Folio, maire de Bouzréah a prononcé un discours vibrant de patriotisme.

Une foule énorme venue d'Alger et des environs assistait à la cérémonie.

LES MAITRES-CHANTEURS

L'affaire Lebaudy

TROISIÈME AUDIENCE

Paris, 11 mars. — L'audience est ouverte à midi un quart.

Le tribunal reprend l'examen de l'affaire Chiarisolo-de Labruyère.

Incident

M. le président fait passer à M. Chiarisolo une feuille de papier où il avait noté, sous la dictée de M. de Labruyère l'indication d'un rendez-vous à la Table du Roi dans la forêt de Fontainebleau.

Chiarisolo. — J'ai remis cette note, que j'avais gardée dans ma cellule sur la demande de M. le substitut Pezous.

Me Clunet. — M. le substitut a donc assisté à l'interrogatoire ?

M. le substitut Pezous. — Non, mais signale d'après les notes sténographiques un point obscur à M. le juge d'instruction Meyer. La piste a été trouvée.

Me Clunet. — Ceci est de la discussion. Le point intéressant pour moi est de savoir si M. le substitut est intervenu directement dans les interrogatoires.

M. de Labruyère. — J'affirme que M. le substitut a interrogé personnellement.

M. le substitut. — Mon Dieu! je ne le conteste pas.

M. le président clôt l'incident.

Aussitôt un nouvel incident éclate au sujet des 10.000 fr. que M. Ephrussi aurait remis sans reçu à Chiarisolo. Chiarisolo proteste. Le substitut reconnaît que le fait est étranger à la cause et l'on passe outre.

LES TEMOINS

On procède à l'audition des témoins.

C'est d'abord M. Latour-Dumoulin, propriétaire et éleveur à Maisons-Laffitte.

M. Lebaudy m'a dit un jour qu'il était très occupé de la campagne qu'on menait contre lui. J'ai demandé à M. Lescarde s'il ne connaissait personne qui pût s'intéresser auprès de la presse. Quelques jours après M. Lescarde m'a présenté à M. Chiarisolo. Celui-ci m'a dit qu'il pourrait faire cesser momentanément la campagne, et que cela coûterait une trentaine de mille francs.

J'ai rapporté cette conversation à M. Lebaudy. Il m'a remercié et m'a prié de laisser la cette affaire.

Chiarisolo. — M. Latour m'a dit simplement cette : « Qu'est-ce que vous demande M. de Labruyère ? — 25,000 fr., m'a répondu.

— 25,000 fr. pour lui et 10.000 fr. pour moi. C'est trop cher.

MM. Lescarde et Latour-Dumoulin se sont fait un signe d'intelligence. J'ai vu qu'ils n'étaient pas convaincus par M. Lebaudy et qu'ils voulaient le faire chanter.

Lebaudy. — Jamais je n'ai parlé de M. de Labruyère.

Chiarisolo. — Vous en avez si bien parlé que vous m'avez demandé de vous procurer la copie de Mme Séverine.

C'est au tour de M. Lescarde, publiciste, de s'expliquer.

M. Latour-Dumoulin m'a parlé de M. de Labruyère. Je me suis mis à la recherche d'une personne qui pourrait s'aboucher avec M. de Labruyère. Je l'ai fini par découvrir M. Chiarisolo. M. Chiarisolo m'a demandé pour prix de ses services 10.000 fr.

Chiarisolo hache de ses protestations violentes la déposition de Lescarde. Son attitude laisse une fâcheuse impression. M. Latour-Dumoulin est rappelé.

— Qui de M. Lescarde ou de vous, demande M. la présidence, a eu la première idée d'arrêter la campagne de presse ?

Les deux témoins que Chiarisolo appelle irrévérencieusement les deux compères, s'interrogent longuement du regard. Ce jeu de scène se prolonge et l'assistance finit par saluer leur hésitation d'un vaste éclat de rire.

M. Marchi est l'intermédiaire auquel M. Lescarde avait songé d'abord pour parlementer avec M. de Labruyère. Il n'est pas du tout d'accord avec les deux précédents témoins. Car il affirme que M. Lescarde lui a parlé spontanément de 25,000 fr. pour M. de Labruyère et de 10,000 pour lui-même.

M. Marchi n'a pas voulu se mêler de cette louche affaire.

Cette déposition, qui confirme la véracité des déclarations de Chiarisolo, fait une assez forte impression.

On entend le sténographe Thirion, secrétaire de M. Fernand Xau, qui a été chargé par lui de sténographier la conversation entre Chiarisolo et de Cesti, mais qui n'a pu prendre que des bribes de phrases.

Toutefois, il a parfaitement entendu que Chiarisolo demandait 10.000 fr. pour lui et 25,000 fr. pour Labruyère afin de faire cesser la campagne de Séverine.

M. Fernand Xau déclare qu'il a reçu la visite de de Cesti, qui lui a dit que Chiarisolo avait obtenu de faire cesser la campagne moyennant 25,000 fr., M. Xau répondit que, si on lui demandait son opinion, il conseillerait à Max Lebaudy de ne jamais verser d'argent en pareille occasion.

Jeannis devant lui, il n'a été question d'argent.

D. Qu'avez-vous entendu ?

R. M. de Labruyère protestait qu'il n'y avait aucune question d'argent dans la campagne de Mme Séverine.

De Cesti. — C'est exact. M. de Labruyère a déclaré qu'il serait cesser la campagne de Mme Séverine sans conditions. Puis, en décendant l'escalier du journal, il m'a demandé de lui faire prêter 20.000 fr. par M. Lebaudy.

L'assistance sourit et M. Labruyère proteste.

M. Xau donne quelques renseignements favorables sur M. de Cesti.

L'intervention de M. Drumont

M. de Boisandré est rédacteur à la *Libre Parole*. Il fait part au tribunal des accusations réciproques que se jetaient M. de Labruyère et M. Chiarisolo, et de l'intervention inattendue de M. Drumont pour faire cesser la campagne.

M. Drumont, atteint de l'influenza, n'a pu venir à l'audience. M. le président lit sa déposition.

M. Drumont déclare que M. de Cesti était venu lui montrer une copie de la sténographie. Il paraissait d'ailleurs beaucoup plus préoccupé de ses propres intérêts que de ceux de M. Lebaudy. Ennuyé des rumeurs qui couraient, M. Drumont a marqué le désir qu'on cessât la campagne. Il n'a pas voulu entraver la liberté de la plume de Mme Severine. Mme Séverine a paru le croire, car elle a porté sa collaboration à l'*Echo de Paris*.

Voici d'ailleurs la substance des télégrammes échangés le 27 août 1891 :

M. Drumont écrivait : « Chère amie, je ne veux pas toucher à votre indépendance. — Mais je trouve un peu cruel votre acharnement. Vous pourriez peut-être désarmer. »

Mme Séverine a répondu : « Je suis satisfaite d'avoir fait cesser une scandaleuse iniquité. (M. Lebaudy venait de rejoindre son corps.) Mais je